22e Année. — N 4685 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES BUREAUX: RUE NEUVE, 17 Dimanche 3 Mars 1878

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS

(*Service gouvernemental*)

2 Mars

3 0/0.	73 80
4 1/2.	105 50
Emprunts (5 0/0). . . .	109 40

1er Mars

0/0	73 50
4 1/2.	105 00
Emprunts (5 0/0). . . .	109 00

2 MARS

Service particulier du Journal de Roubaix.

Actions	Banque de France	3180 00
»	Socié. géné.	467 00
»	Crédit foncier de France	615 00
»	Chemins autrichiens	538 00
»	Lyon	1070 00
»	Est	647 00
»	Ouest	723 00
»	Nord	1321 00
»	Midi	792 00
»	Suez	750 00
6 0/0	Péruvien	14 1/2
Actions	Banque ottomane (ancienne)	00 0/0
»	Banque ottomane (nouvelle)	347 00
Londres court		25 14 50
Crédit Mobilier		167 00
Turc		7 50

DEPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 2 mars.

Change sur Londres, 4.83 3/4; change sur Paris, 5,16 3/4.
Valeur de l'or 101 7/8.
Café good fair, (la livre) 16 1/4
Café good Cargoes, (la livre) 16 7/8.
Marché inanimé.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Hâvre, 2 mars.

Ventes : 200 ball.; marché calme, mieux tenu.

Liverpool, 2 mars.

Ventes : 7,000 balles, marché livrable raidissant.

New-York, 2 mars.

New-York, 10 7/8.
Recettes 90.000 b.
New-Orleans low middling 78 »/».
Savannah » » 74 »».

ROUBAIX, le 2 MARS 1878

Bulletin du jour

Ce n'est pas seulement à Castres que les fonctionnaires républicains se font les courtiers électoraux des candidats de la démocratie ; les mêmes faits se produisent dans toutes les circonscriptions appelées au scrutin. En veut-on un nouvel exemple ? C'est l'*Abbevillois* qui va nous le fournir. Ce journal signale les manœuvres abusives à l'aide desquelles le sous-préfet de l'arrondissement patronne la candidature de M. de Douville-Maillefeu. C'est d'abord le déplacement de l'agent-voyer de Gamaches, parce qu'il était soupçonné, à raison de ses opinions conservatrices, de ne pas être disposé à faire de la propagande en faveur du candidat radical.

Et cependant, sur les dix-sept maires du canton, seize déclarent par une attestation publique que l'agent-voyer disgracié, a toujours rempli ses fonctions avec la plus irréprochable exactitude, qu'il n'a pas fait la moindre opposition à la candidature de M. de Douville-Maillefeu, qu'il s'est renfermé dans la plus triste neutralité.

N'importe le malheureux agent-voyer n'en sera pas moins déplacé par ce seul motif qu'il est suspect ! N'est-ce pas là un argument sans réplique ?

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY

Séance du 1er mars 1878

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de M. le comte des Roys ayant pour objet d'allouer une première mise d'équipement aux officiers de l'armée territoriale.

Conformément aux conclusions de la commission d'initiative, la proposition est prise en considération.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'élection de M. de Bilioti, à Orange.

M. Paul de Cassagnac combat les conclusions du rapport qui tendent à l'invalidation. En venant défendre l'élection d'un député royaliste, l'orateur continue la mission qu'il s'est imposée de soutenir l'alliance des partis monarchiques.

Les colères, les passions et les injustices de la majorité de la Chambre n'ont pu que resserrer ce faisceau et c'est sans distinction de cocardes qu'il faut défendre ceux que menacent les haines et les appétits du parti révolutionnaire et revendiquer les droits du suffrage universel outragés par la majorité de la Chambre. (Exclamations à gauche.)

M. le président invite l'orateur à retirer des paroles qui sont outrageantes pour la Chambre.

M. Paul de Cassagnac dit qu'il n'hésite pas à retirer ses paroles et continuera à faire son devoir.

Les députés invalidés jusqu'à présent se sont défendus avec une réserve qui ne leur a guère profité. (Bruit.)

Quant à l'orateur, dont l'élection a été ajournée, il n'est ni validé ni invalidé; il ne recherche pas la bienveillance de la majorité et n'a besoin dans ce débat que d'une tolérance qu'on ne peut lui refuser.

Déjà les invalidations particulières ne suffisent plus; on a voulu réunir les quatre élections du Vaucluse.

Les républicains d'aujourd'hui, descendants dégénérés de ceux de 1793, ne frappent pas encore les mandats, mais ils frappent les mandants; il y a des fournées et la charrette passe. (Bruit de conversations.)

La fausse indifférence qu'affiche la majorité n'a d'autre objet que de refuser un débat dont elle a peur. (Applaudissements à droite).

Une majorité de 300 membres qui ne peut pas écouter un membre de la minorité pourrait être taxée de lâcheté. (Bruit)

M. le président invite l'orateur à retirer cette expression.

M. Paul de Cassagnac demande si, en présence de l'attitude de la majorité, attitude indigne d'une Assemblée parlementaire, on n'est pas excusable d'aller trop loin dans l'expression de sa pensée.

M. le président dit qu'il est partisan de la liberté de la tribune, mais cette liberté ne saurait comporter les excès de langage qu'on vient d'entendre (Applaudissements.)

M. PAUL DE CASSAGNAC retire ses paroles et dit que si l'on a voulu réunir les élections de Vaucluse, c'est que ce département, comme celui du Gers, trouble la quiétude du parti républicain.

On sait que M. Gambetta est animé pour le département de Vaucluse d'une haine particulière.

Le crime de l'élection d'Orange, c'est que cette circonscription n'est pas loin de Cavaillon, où M. Gambetta, pour la première fois de sa vie a eu peur, que c'est la première fois qu'il a été exposé au danger.

Une autre raison, c'est l'intérêt des 363.

Avoir été l'un des 363, c'est un fief, nul n'a le droit d'y toucher, et peut-être arrivera-t-on à l'hérédité des 363. (Très-bien ! à droite.)

On a vu les 363, qui n'avait pas été réélus, revenir dans cette chambre, circuler dans les couloirs et s'installer à la buvette (Rires.)

Or, le Vaucluse a évincé quatre des 363, c'est ce qui explique l'animosité dont les élections de ce département sont l'objet.

On reproche beaucoup de choses au 16 mai. Il convient plutôt de lui reprocher de n'avoir pas fait assez.

L'orateur n'a rien été dans le 16 mai. Quand son partie aborde une entreprise de ce genre, elle s'appelle Brumaire ou Décembre, et si personnellement l'orateur avait pris part au 16 mai, la majorité actuelle ne serait pas là. (Bruit).

M. Thompson dit que c'est grotesque.

M. Paul de Cassagnac dit que l'auteur de cette interruption est un insolent. (Bruit).

M. le Président rappelle à l'ordre M. Thompson et M. Paul de Cassagnac.

Il invite les membres de la majorité à s'abstenir d'interruptions qui ne sont pas parlementaires et à faire au discours qu'ils viennent d'entendre le cas qu'ils doivent en faire. (Applaudissements).

M. P. de Cassagnac dit que si M. le président avait rappelé à l'ordre l'auteur de l'interruption, il n'aurait pas eu besoin de se faire justice lui-même.

M. le Président répond que l'orateur ne lui en a pas laissé le temps. L'interruption était en effet blâmable et ne devait pas trouver place dans un débat parlementaire. (Très-bien !)

M. P. de Cassagnac, reprenant sa discussion, relève un des griefs du rapport.

Le 16 mai a été fait par le maréchal seul, en dehors de tous les ministres qui ont formé son cabinet. Si le 16 mai avait été fait intelligemment... (Interruptions).

M. le président invite l'orateur à s'exprimer avec convenance et respect sur le président de la République. (Très-bien !)

M. P. de Cassagnac reprend que si le 16 mai avait été fait d'une façon plus pratique, il aurait attendu le refus du budget qui aurait justement ému l'opinion.

Le parti conservateur est entré en campagne sans confiance, mais il a obéi à l'appel qui lui a été fait.

Chaque fraction de ce parti a fait le sacrifice de ses espérances. (Très-bien ! à droite.)

L'orateur trouve étonnant que l'auteur de tous les crimes que l'on reproche au 16 mai soit encore président de la République.

M. le président invite de nouveau l'orateur à s'exprimer avec réserve en parlant du premier magistrat de la République dont la personnalité n'a pas à intervenir dans le débat. (Très-bien !)

M. Paul de Cassagnac répond que si l'on veut qu'il ne parle pas du maréchal, il faut que l'on renonce à parler de ses manifestes. Soit. Le 16 mai fut une aventure, un crime (Bruit), parce qu'il a promis de soutenir 20,000 fonctionnaires qu'il a lancés dans les luttes et qu'il a abandonnés aux haines des vainqueurs : parce qu'il a laissé invalider des hommes qu'il avait été chercher pour faire des candidats, pendant qu'on gardait sa place ailleurs. (Nouveau bruit.)

M. le Président, rappelle l'orateur à l'ordre pour la seconde fois.

M. Paul de Cassagnac continuant l'examen du rapport, y trouve que l'on reproche au Vaucluse des résistances à la fraude la plus éhontée.

L'orateur rappelle ce qu'ont fait les républicains en matière de pression électorale, le décret d'inéligibilité, etc., etc., et il déclare qu'il se fait fort de démontrer que si les électeurs ont abandonné M. Gent, ce n'est pas seulement par des raisons politiques.

On demande à l'orateur de faire la preuve de ce qu'il avance.

M. Liouville, rapporteur, ayant interrompu, est rappelé à l'ordre.

M. Paul de Cassagnac dit qu'il n'y aurait qu'un moyen, ce serait de prononcer le huis-clos.

M. Albert Joly demande que la discussion ait lieu publiquement.

M. le président répond que le huis-clos ne serait pas régulier, et que ce serait créer un précédent déplorable.

M. Paul de Cassagnac réplique qu'il pourrait ainsi fournir des preuves des raisons pour lesquelles le suffrage des électeurs de Vaucluse a délaissé M. Gent.

M. Périn dit que puisque M. de Cassagnac déclare que M. Gent a succombé sous le coup du mépris public, on ne peut pas laisser croire que la Chambre a reculé devant la production de la vérité complète.

M. le président dit qu'il serait désireux que ce débat cessât dans l'intérêt de la Chambre.

M. P. de Cassagnac. — Dans l'intérêt de la majorité républicaine.

M. le président rappelle l'orateur à la question et déclare que s'il continue, il se verra dans la nécessité de demander à la Chambre s'il faut lui maintenir ou lui enlever la parole. (Exclamations à droite.)

M. Paul de Cassagnac dit que M. Gent a fait partie de l'administration municipale des Bouches-du-Rhône et qu'on sait ce que sont devenus les fonds publics.

M. Rouvier déclare que tous les administrateurs sont sortis les mains nettes et le front haut.

M. P. de Casagnac dit qu'on a refusé de l'entendre quand il a voulu démontrer que les traîtres et les jouisseurs étaient dans le camp républicain, et qu'on refuse encore de l'écouter quand il veut démontrer ce qu'est M. Gent; le pays appréciera cette façon de comprendre la liberté de discussion.

M. Albert Joly répond qu'on pourra reproduire des pièces en faveur de M. Gent pour opposer à celles de M. de Cassagnac; que les hommes qui ont manqué de respect à l'armée, ce sont ceux qui ont tenté de la déshonorer en lui faisant faire un nouveau 2 décembre.

M. le comte de Maillé dit que cette allégation n'a pas de sens.

M. le président le rappelle à l'ordre.

M. de Baudry d'Asson est également rappelé à l'ordre.

M. Albert Joly dit qu'il faut examiner ce qu'il y a de vrai dans la légende — qui a couru sur les élections de Vaucluse. Il rappelle les faits énumérés dans ce rapport.

M. Billioti prend la parole pour défendre son élection.

Versaailles, 1er mars.

Après de longs débats, le vote a lieu à la tribune sur l'élection de M. de Biliotti, mais il n'y a eu que 213 votants seulement. En conséquence le scrutin est nul.

Le scrutin sera néanmoins dépouillé et le résultat inséré au *Journal Officiel*.

La séance est levée à 8 h. 55.

Circulaire du Sacré-Collége

A l'excellentissime corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siége en date du 19 février 1878.

Excellence,

La survenance inoppinée de la mort du souverain Pontife Pie IX, de glorieuse mémoire, a profondément contristé les cœurs de tous les fidèles répandus dans le monde catholique; elle a jeté plus spécialement dans la tristesse le Sacré-Collége qui, habitué à admirer de plus près les vertus sublimes et les actes glorieux du Pontife défunt, est à même plus que tout autre d'apprécier la perte irréparable que l'Eglise catholique a faite ces jours derniers.

La gravité de ce malheur public est pour lui d'autant plus sensible qu'appelé par les dispositions des saints canons et les constitutions pontificales à pourvoir aux besoins urgents de l'Eglise et du Siége apostolique vacant, il se trouve obligé de traverser, sans être guidé par son chef, les moments les plus graves et des difficultés plus sérieuses que jamais.

Mais confiant dans la parole de Celui qui a promis sa divine assistance à l'Eglise, le Sacré-Collége est fermement décidé à remplir les devoirs sacrés que lui imposent les dignités éminentes dont il est revêtu et l'importante mission qui lui a été confiée.

Personne n'ignore que les serments prêtés par tous ceux qui composent le Sacré-Collége, alors qu'ils ont été promus à la dignité cardinalice, leur prescrivent, comme le plus strict des devoirs, de défendre et de protéger les droits, les prérogatives, ainsi que les biens temporels de l'Eglise au prix de n'importe qu'elle sacrifice, fût-ce même celui de leur propre vie. Or, ces serments ont reçu aujourd'hui une solennelle confirmation quand les cardinaux, réunis en une congrégation générale depuis la mort du regretté Pontife, ont renouvelé unanimement devant Dieu les serments précédents. Ils ont voulu y adhérer de nouveau par un acte formel, et renouveler, en outre, toutes les réserves et protestations émises par le défunt souverain Pontife soit contre l'occupation des Etats de l'Eglise, soit contre les lois et décrets promulgués au détriment de l'Eglise et du Saint-Siége apostolique.

C'est pourquoi, au nom de leurs respectables collègues qui les en ont chargés, les cardinaux chefs d'ordre soussignés s'adressent à Votre Excellence pour lui donner communication de cet acte important, en la priant de le porter à la connaissance de son souverain, persuadés qu'il voudra bien y voir une défense des droits mentionnés plus haut, ainsi qu'une manifestation du sentiment des cardinaux, lesquels sont décidés à suivre la voie tracée par le Pontife défunt, quelles que soient les épreuves auxquelles ils puissent s'attendre au cours des événements.

Et comme il convient que l'exercice du pouvoir ecclésiastique suprême, et spécialement l'acte important de l'élection du successeur de Saint-Pierre, reposent sur des bases solides et assurées, et ne soient point, au contraire, exposés aux agitations politiques, ni soumis aux intérêts ou à l'arbitraire d'autrui, le Sacré-Collége, dès l'instant de la mort du hiérarque suprême, a été obligé, non sans craintes et anxiétés, de se poser la question épineuse et ardue du lieu où il convenait que le conclave fût réuni.

Si, d'une part, la nécessité de répondre, vis-à-vis des consciences anxieuses des fidèles, de la pleine et absolue liberté et indépendance du Sacré-Collége, dans des moments aussi graves et aussi décisifs pour l'Eglise, suggérait la pensée de chercher ailleurs un asile sûr et tranquille de l'autre, les retards auxquels aurait été nécessairement exposée l'élection du Pontife romain conseillaient d'agir autrement, le premier des devoirs du Sacré-Collége étant aujourd'hui de s'occuper sans retard de donner un chef, à l'Eglise, veuve, et un nouveau pasteur au troupeau désolé de Jésus-Christ.

Ce sentiment a prévalu sur toutes les difficultés, et a porté le Sacré-Collége à décider qu'il s'occuperait dans cette Ville, du monde troublée, de l'élection immédiate du nouveau souverain Pontife.

Cette résolution a été prise avec une tranquilité d'autant plus grande que, n'engageant l'avenir en aucune façon, elle laissait le futur Pontife complètement libre d'aviser aux moyens que le bien des âmes et l'intérêt général de l'Eglise lui conseilleraient dans les conditions pénibles et difficiles où se trouve ce Siége apostolique.

Les cardinaux chefs d'ordre soussignés profitent de cette occasion pour confirmer à Votre Excellence les sentiments, etc.

(*Suivent les signatures*)

Le don de joyeux avènement

Sous ce titre, M. Louis Veuillot dans l'*Univers*, annonce la continuation nécessaire des souscriptions à l'intention du Saint-Père, et fait justice d'une invention des journaux libéraux, que l'on a cherché à accréditer pour arrêter la charité des fidèles.

Ceux-ci ne s'y laisseront point tromper, et leurs aumônes, plus abondantes encore, montreront qu'ils comprennent les besoins de l'Eglise et du Saint-Siége, et que, s'ils ne peuvent plus aider Pie IX, ils aideront toujours la Papauté dans la personne de ses successeurs.

Un journal a inventé dernièrement, au profit des journaux qui lui ressemblent, que Pie IX, enrichi par le Denier de Saint-Pierre, a laissé trois ou quatre millions de rente à son successeur et une somme de 150,000 francs à sa famille. C'est une imagination qui n'a aucun fondement. Pie IX n'avait rien; il n'a rien laissé ni à son successeur ni à ses héritiers. Ses livres, peu rares, et qui consistaient en hommages d'auteur, assez proprement reliés, ont été donnés à des établissements publics ou appartenaient à la Papauté. Le Denier de Saint-Pierre était pour Saint-Pierre, en argent on en nature; il l'a donné à mesure qu'il le recevait. Tout le monde sait que le Piémont a ôté à Saint-Pierre les rentes et le sel, et tout ce qu'il pouvait lui prendre, mais lui a laissé considérablement de pauvres à nourrir. Par les aumônes des catholiques, Pie IX, qui n'a rien voulu accepter des ses spoliateurs impies,— *Peccunia tua tecum sit in perditionem*—a soutenu lui-même avec l'argent multiplié des fidèles, les services et les serviteurs qui tombèrent à sa charge : des églises, des prêtres, des missions, des employés nécessaires et d'autres dont il n'avait plus besoin mais que les rapines piémontaises réduisaient à la nécessité. Quelque abondantes qu'aient été les ressources du Denier de Saint-Pierre, elles n'auraient pu suffire sans quelques-uns des prodiges que Dieu a coutume de faire en ces rencontres, pour assister si longtemps la générosité de ses ministres. Ainsi l'Eglise, si souvent dépouillée, a pu de tout temps suffire à ses nécessités perpétuellement renaissantes et pressantes. Le *christianisme*, disait Mgr Gerbet, *est une grande aumône faite à une grande misère*. Depuis le Golgotha, cela n'a cessé d'être vrai dans tous les sens. Sans la charité de Dieu, l'humanité n'a pas ce qu'il faut pour vivre. Pie IX a été l'un des hommes qui l'ont mieux su et qui ont le plus hardiment compté sur la charité. Il a donné ce qu'il avait, n'a rien ramassé pour lui-même, et n'a rien légué à son successeur. Des trésors, lui ! Il savait trop ce que la rouille dévore et ce que mange le ver. Il a laissé à son successeur le trésor vide de saint Pierre où il avait tant puisé, sachant bien que saint Pierre le remplira toujours.

Il appartient à la presse catholique, qui veut être et qui sera de plus en plus la presse de Saint-Pierre, de dire que cette fontaine ne doit pas tarir. Léon XIII, soumis aux exactions qui ont acru les souffrances de Pie IX, n'est pas plus riche et n'a pas beaucoup moins de besoins. Disons-le au monde qui ne veut pas que ces besoins deviennent insupportables.

Dans quelqees jours, aura lieu le couronnement de S. S. Léon XIII. Les catholiques doivent lui présenter un don de joyeux avènement qui sera l'annonce et le présage de leur dévouement futur. La souscription pour Pie IX. ouverte dans nos bureaux n'est pas fermée et restera permanente. Cette aumône obstinée fournit encore aux catholiques un moyen d'être les faibles soldats de Dieu et de rester au moins sous les armes. Par là, Pie IX a été moins détrôné, et Léon XIII pourra l'être moins longtemps.

Nous publierons lundi une première liste.

Le centenaire de Voltaire

VOLTAIRE ET LES JÉSUITES

« Au nom de Dieu, courez chez le Père Brumoy ! Voyez quelques autres des ces bons Pères, qui ne doivent jamais être mes ennemis. Parlez avec tendresse, avec force. Le Père Brumoy a lu *Mérope*. Il en est assez content. Le Père Tournemine en est enthousiasmé. Plût à Dieu que je méritasse leurs éloges ! Assurez-les de mon attachement inviolable pour eux; je leur dois ! C'est être un monstre que de ne pas aimer ceux qui ont cultivé votre âme. »

(*Lettre de Voltaire à Buger, pour le prier d'aller voir les jésuites afin qu'ils le défendent à propos des poursuites dont les* Lettres philosophiques *vont être l'objet*, 2 janvier 1739.)

Comme, à cette époque, il adresse à ses amis de sanglantes épigrammes contre les jésuites, qu'il déchire avec une sorte de fureur, et qu'on lui reproche cette infamie, il répond :

« Helvétius raisonne en jeune philosophe qui n'a point tâté du malheur, et moi en homme qui a tout à craindre. Les esprits forts me protègeront à souper, mais les dévôts me feront brûler. »

(*Lettre de Voltaire à d'Argental, 19 février 1759.*)

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 1er mars 1878.

Il faut que la majorité sénatoriale se prépare à des luttes sérieuses et, si elle n'est pas encore réorganisée à droite, — comme le bruit en courait hier — qu'elle procède sans retard à sa réorganisation. Elle va être attaquée, battue en brèche sur tous les points, non pas seulement par les journaux radicaux, par les orateurs de banquets et de balcons, mais encore par tout ce que la République a de plus officiel. Ce serait, paraît-il, les ministres qui mèneront la campagne et, en tête des ministres, M. Dufaure, que la gauche se vante d'avoir complètement gagné à ses projets.

Les grandes batailles sont mêmes prochaines. La majorité s'est abandonnée dans la question du colportage; cela a suffi pour mettre en goût ses adversaires, qui s'imaginent n'avoir plus que des succès à enregistrer. Ils pousseront donc vigoureusement leurs avantages sur le terrain de l'amnistie, de l'état de siége, plus tard, sur le terrain budgétaire. Est-on prêt à leur résister ? La question est décisive, vitale. Une majorité qui, pouvant vaincre, se laisse battre, arrive bientôt à subir toutes les défaites.